

# Promotion de la santé : un secteur en réforme

*Un nouveau décret en promotion de la santé est en cours d'élaboration en Communauté française suite à une évaluation du secteur commanditée par la ministre en mai 2010. La validité de cette évaluation ainsi que ses conclusions ont été fortement contestées sur le terrain.*

*À l'occasion de la réorganisation prévue du secteur de la promotion de la santé, les maisons médicales insistent sur le fait que, pour être efficaces, elles ont besoin que d'autres acteurs et d'autres secteurs s'engagent à leurs côtés dans la promotion de la santé.*

*Le premier texte rejoint et confirme la position présentée juste après et exprimée par l'ensemble des acteurs de promotion de la santé en décembre 2011 dans un plaidoyer (signé par la Fédération des maisons médicales) rappelant les fondements de leurs pratiques. Ce plaidoyer est toujours d'actualité en l'absence de précisions sur le futur décret ; les acteurs craignent que la réorganisation en cours en vienne à privilégier les approches médicales, au détriment des principes et stratégies axés sur les déterminants sociaux de la santé et formalisés dans la Charte d'Ottawa.*

*Après, Alain Willaert (Conseil bruxellois pour la coordination sociopolitique) donne un éclairage très intéressant à ce plaidoyer des acteurs ; il retrace les éléments fondateurs du débat, en élargit la perspective et propose une réflexion sur l'articulation entre le terrain associatif et les pouvoirs publics. Il nous fait part aussi des tensions (parfois constructives) qui surgissent lorsqu'il s'agit de questionner, d'évaluer, d'améliorer les dispositifs et les pratiques.*